
Concours International pour les Jeunes

« Les équipes de jeunes AMITIE pour les droits fondamentaux des migrants »

Le Concours International de la Jeunesse (ci-après « Concours ») est organisé par les partenaires du projet AMITIE CODE : Municipalité de Bologne (IT) – Gouvernement Régional d'Emilie Romagne (IT), Municipalité de Reggio d'Emilie (IT), FAMSI (ES), Municipalité de Loures (PT), Ville de Toulouse (FR), Municipalité de Riga (LV), Alma Mater Studiorum Université de Bologne (IT), CEI-IUL (PT), Fondation Sevilla Acoge (ES), GVC Onlus (IT), Hamburger Volkshochschule (DE), Centre Letton des Droits de l'Homme (LV), Coalition des Villes Européennes contre le Racisme (ECCAR), CITTALIA (IT).

L'objectif du projet AMITIE CODE est de sensibiliser les citoyens sur les liens entre les migrations, le développement et les droits de l'homme et de renforcer les capacités des autorités locales, des enseignants et des étudiants dans ces domaines.

Le projet est financé par l'Union Européenne et le concours est promu par l'ECCAR, un réseau de 130 villes contre le racisme, soutenu par l'UNESCO.

Quel est le but de ce concours ?

Le but de ce concours est de promouvoir l'idée que la protection des droits fondamentaux des migrants et la promotion de la diversité peuvent contribuer à construire des sociétés plus inclusives et durables.

Il est possible de trouver des informations générales et des exemples dans les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, en particulier à l'Objectif 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), à l'Objectif 11 (Rendre les villes inclusives, sûres, résilientes et durables) et à l'Objectif 16 (Promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives).

Que faut-il créer pour participer au concours ?

Un support audiovisuel (par exemple, un petit film/dessin-animé ou tout autre support en mouvement) pouvant être compris au niveau international (en anglais, sous-titré en anglais ou sans dialogue verbal). Le message du support audiovisuel devra exprimer l'objectif du concours mentionné ci-dessus.

Qui peut participer ?

Des équipes de minimum 3 et maximum 6 jeunes (y compris des élèves venant du même ou de lycées différents) entre 14 et 19 ans.

En cas de récompense l'équipe de jeunes devra être accompagnée d'un adulte.

Quelle est la période du concours ?

Le concours se déroulera du 1^{er} Février au 29 Avril 2017.

Quelles sont les conditions d'admission ?

- Support audiovisuel d'une durée allant jusqu'à 3 minutes (sans compter les génériques) et ayant une taille ne dépassant pas les 2 GB en rapport avec l'objectif du concours.
- Le support audiovisuel doit être au format zip MOV ou MP4.
- Chaque équipe de jeunes ne peut présenter qu'un seul support audiovisuel.
- Aucun frais d'inscription n'est requis.
- Les supports produits par des professionnels ne sont pas admis.
- Les supports faisant la promotion, nommant ou montrant des marques commerciales ou pouvant être d'une façon ou d'une autre considérés comme de la publicité ne seront pas admis.

Quelles sont les modalités de dépôt et la date limite pour le dépôt ?

Les fichiers suivants doivent être déposés d'ici le **29 Avril 2017** dans un dossier zip identifié avec le titre bref du support audiovisuel et le nom du pays représenté :

- le support audiovisuel ;
- formulaire d'inscription dûment rempli (de préférence en anglais) ;
- une photo de groupe (PDF, JPG, PNG, TIFF) de l'équipe ;
- trois photos (PDF, JPG, PNG, TIFF) prises durant la création du support audiovisuel.

Le dossier comprenant les fichiers nécessaires indiqués ci-dessus doit être envoyé à travers Dropbox et le lien vers le dossier doit être envoyé à comunicazione@e-35.it et eccar@rathaus.potsdam.de

Les supports audiovisuels qui ne sont pas conformes à ces conditions requises et ne correspondant pas à l'objectif de ce concours seront exclus de la sélection.

Qui sélectionnera les supports et remettra le prix ?

Tous les supports seront visionnés par la Coalition des Villes Européennes contre le Racisme, qui sera chargée de la sélection.

Les décisions seront irrévocables.

La récompense sera un séjour de 4 jours (3 nuits) à Lisbonne (Portugal) en Novembre 2017, pour participer à l'événement final du projet AMITIE CODE. Si le support sélectionné est présenté par une équipe portugaise, la récompense sera un séjour de 3 jours/2 nuits dans une des autres villes partenaires.

Les gagnants de la récompense seront annoncés le 20 Mai 2017.

Qu'advient-il de votre production, si elle gagne ? À qui appartient-elle et comment peut-elle être utilisée ?

- Les travaux soumis deviennent propriété commune des partenaires du projet AMITIE CODE et de ses auteurs. Les partenaires du projet, les auteurs et l'Union Européenne peuvent diffuser les supports au grand public, par tous les moyens, sans frais et à l'exclusion de tout profit.
- Les partenaires du projet AMITIE CODE sont autorisés à utiliser les supports déposés en les projetant lors d'événements publics, sur le site web du projet ou aussi sur Youtube, Vimeo ou autres canaux de diffusion en ligne et en les intégrant dans des DVD et tout autre support physique, afin de diffuser le projet et les activités du projet.
- Les partenaires du projet fourniront aux auteurs une version du support avec le logo du projet, le drapeau de l'UE et la clause, si sélectionné, à des fins de diffusion, selon les normes de l'Union Européenne sur la visibilité. Les auteurs auront l'autorisation d'utiliser le support, si sélectionné, uniquement dans sa version avec les logos du projet et de l'UE, en les projetant lors d'événements

publics, sur le web ou leurs sites internet ainsi que sur Youtube, Vimeo ou tout autre canal de diffusion en ligne et en les intégrant dans des DVD ou tout autre support physique, afin de diffuser le projet et les activités du projet. Le support doit toujours, quelles que soient les circonstances, être projeté, montré et fourni gratuitement et ne doit jamais être utilisé à des fins lucratives.

ACCEPTATION DES RÈGLES

- La participation au concours implique l'acceptation des règles mentionnées ci-dessus.
- Les participants ne peuvent pas soumettre des travaux faits par une tierce personne, mais uniquement des travaux produits par l'équipe participante.
- Le principal partenaire du projet AMITIE CODE a le droit d'intégrer ou de modifier les règles existantes, si nécessaire et uniquement dans des cas spécifiques et pour de bonnes raisons.

ENTRY FORM FOR THE INTERNATIONAL CONTEST FOR YOUNG PEOPLE

“AMITIE youth teams for human rights of migrants”

Information about the audiovisual material	
Title of audiovisual material	
Country	
City	
Short Synopsis (max 300 characters)	
Information about the youth team and the accompanying person	
Name of the youth team	
1.Name, surname, age, school e-mail address and phone number	
2.Name, surname, age, school e-mail address and phone number	
3.Name, surname, age, school e-mail address and phone number	
4.Name, surname, age, school e-mail address and phone number	
5.Name, surname, age, school e-mail address and phone number	
6.Name, surname, age, school e-mail address and phone number	
7. Name, surname, age, e-mail address and phone number of the accompanying person in case of award (information can be provided either at the submission stage of the application or within a month after the results of the competition are announced)	
Social channels	
Social channels of the school (s) (“no” if not present) Facebook: Twitter: Instagram:	

Date

member

Signature of the team

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LE CONCOURS INTERNATIONAL POUR LES JEUNES

« Les équipes de jeunes AMITIE pour les droits fondamentaux des migrants »

Information sur le support audiovisuel	
Titre du support audiovisuel	
Pays	
Ville	
Bref Résumé (max 300 caractères)	
Information sur l'équipe de jeunes et l'accompagnateur	
Nom de l'équipe de jeunes	
1. Prénom, nom, âge, école adresse e-mail et numéro de téléphone	
2. Prénom, nom, âge, école adresse e-mail et numéro de téléphone	
3. Prénom, nom, âge, école adresse e-mail et numéro de téléphone	
4. Prénom, nom, âge, école adresse e-mail et numéro de téléphone	
5. Prénom, nom, âge, école adresse e-mail et numéro de téléphone	
6. Prénom, nom, âge, école adresse e-mail et numéro de téléphone	
7. Prénom, nom, âge, adresse e-mail et numéro de téléphone de l'accompagnateur en cas de récompense (des informations peuvent être fournies aussi bien au moment de la demande d'inscription ou un mois après que les résultats de la compétition ont été annoncés)	
Réseaux sociaux	
Réseaux sociaux de l'école/des écoles (« non » s'il n'y en a pas) Facebook : Twitter : Instagram :	

Date

Signature du membre de l'équipe